

APPEL À CANDIDATURES

Termes de référence

Sélection d'un cabinet chargé du commissariat aux comptes de CGLU Afrique

Exercice audité : 2026

Lieu principal d'exécution : Rabat, Maroc

Date limite de soumission : 06 novembre 2026

1. Contexte et justification

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique) est une organisation panafricaine représentant les collectivités territoriales du continent. Dans le cadre de ses engagements en matière de redevabilité, de transparence et de bonne gouvernance, elle souhaite sélectionner un cabinet indépendant pour assurer une mission de commissariat aux comptes. La mission s'inscrit dans un contexte de consolidation des dispositifs comptables et de renforcement de la gestion financière de l'Organisation.

2. Objet de la consultation

La présente consultation vise à sélectionner un cabinet habilité à exercer le commissariat aux comptes, chargé de réaliser les diligences professionnelles applicables et d'exprimer une opinion indépendante sur les états financiers de l'exercice 2026. La désignation, la durée du mandat et les prérogatives du commissaire aux comptes seront arrêtées conformément aux textes applicables à CGLU Afrique et à ses statuts.

3. Périmètre de la mission

La mission porte sur les états financiers annuels de CGLU Afrique pour l'exercice 2026, établis par l'Organisation selon le référentiel comptable qui lui est applicable. Le commissaire aux comptes réalise les vérifications qu'il estime nécessaires, selon une approche fondée sur les risques et dans le respect de son indépendance. La portée des vérifications spécifiques sera précisée au regard de la forme juridique et des statuts de CGLU Afrique.

4. Prestations attendues

Le cabinet retenu assurera la mission de commissariat aux comptes conformément aux dispositions applicables à CGLU Afrique et aux normes professionnelles en vigueur au Maroc, ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA). À ce titre, il devra :

- Auditer les états financiers annuels et exprimer une opinion sur leur régularité et leur sincérité, ainsi que sur l'image fidèle qu'ils donnent du résultat de l'exercice, de la situation financière et du patrimoine de l'Organisation ;
- Effectuer les vérifications spécifiques relevant de sa mission, conformément aux dispositions applicables ;
- Établir et remettre les rapports requis, ainsi qu'une lettre de recommandations sur le contrôle interne ;
- Présenter les conclusions de ses travaux devant le Comité exécutif (voir section 5) ;
- Participer, sur convocation, aux réunions statutaires de CGLU Afrique, y compris hors du Maroc (voir section 6).

5. Restitution au Comité exécutif

Le cabinet retenu présentera ses rapports, son opinion et les principaux résultats de ses travaux devant le Comité exécutif de CGLU Afrique lorsque les comptes seront soumis à son examen. Il répondra aux demandes d'éclaircissement des membres et participera, sur convocation, aux réunions statutaires pertinentes. Cette restitution fait partie intégrante de la mission et ne porte pas atteinte à l'indépendance du commissaire aux comptes.

6. Déplacements en Afrique

La participation aux réunions statutaires pourra nécessiter des déplacements dans différents pays africains. Le cabinet devra confirmer sa capacité de mobilisation et de déplacement international, y compris pour une restitution en présentiel devant le Comité exécutif. Les dates et lieux seront communiqués par CGLU Afrique avec un préavis raisonnable. Les frais de transport, d'hébergement et de séjour devront être identifiés séparément dans l'offre financière, sur la base d'hypothèses explicites, en précisant les modalités de remboursement ou de prise en charge. Aucun déplacement générant un coût supplémentaire ne sera engagé sans autorisation écrite préalable.

7. Livrables

- Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers annuels ;
- Rapport spécial ou autres communications, lorsque les dispositions applicables l'exigent ;
- Lettre de recommandations sur le contrôle interne et les procédures comptables ;
- Présentation synthétique des conclusions devant le Comité exécutif.

8. Profil et conditions d'éligibilité

Le soumissionnaire devra justifier de son habilitation professionnelle à exercer les missions de commissariat aux comptes dans le cadre juridique applicable ; présenter une expérience démontrée en audit d'organisations internationales, d'associations ou de structures multisites ; disposer d'une équipe qualifiée, avec un responsable de mission identifié ; confirmer son indépendance, l'absence

de conflit d'intérêts et le respect des règles de confidentialité. Une expérience auprès d'organisations panafricaines ou de projets sur financements institutionnels (bailleurs de fonds, partenaires techniques et financiers) constituera un atout.

9. Modalités de réalisation et coordination

Les travaux seront principalement réalisés à Rabat, sur pièces et auprès des services concernés. CGLU Afrique facilitera l'accès aux informations nécessaires dans les limites des règles de confidentialité. Le cabinet proposera un calendrier précisant les étapes de préparation, les travaux sur site, la revue des projets de rapports et la restitution. Les délais définitifs seront convenus après notification et en fonction de la disponibilité des comptes arrêtés.

10. Composition du dossier de candidature

- Lettre de soumission signée ;
- Présentation du cabinet et justificatifs d'habilitation ;
- Références de missions comparables ;
- CV des principaux intervenants et organisation de l'équipe ;
- Note méthodologique et calendrier indicatif ;
- Déclaration d'indépendance et d'absence de conflit d'intérêts ;
- Offre financière détaillée.

11. Évaluation des offres

Les candidatures recevables seront appréciées au regard des qualifications et de l'habilitation du cabinet, des références pertinentes, de la qualité de la méthodologie, de l'expérience de l'équipe, de la disponibilité pour les réunions statutaires et du rapport qualité-prix de l'offre financière. CGLU Afrique se réserve le droit de demander des clarifications ou d'organiser des entretiens avant toute décision, conformément à ses procédures internes.

12. Dispositions financières

L'offre devra préciser un forfait d'honoraires pour la mission annuelle. Les frais éventuels de déplacements internationaux devront figurer dans une rubrique distincte, avec un barème ou des estimations unitaires. Le traitement fiscal, la devise, les modalités de facturation et l'échéancier de paiement devront être explicites. Toute prestation hors périmètre devra faire l'objet d'un accord écrit préalable de CGLU Afrique.

13. Confidentialité et indépendance

Le cabinet est tenu au secret professionnel, à la protection des documents reçus et à une stricte indépendance vis-à-vis des organes et équipes de CGLU Afrique. Il signalera sans délai tout risque

de conflit d'intérêts. Les documents et informations obtenus ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles de la mission, sous réserve des obligations légales et professionnelles applicables.

14. Soumission des offres

Les dossiers seront transmis par voie électronique à recruitments@uclg-africa.org , **au plus tard le 06 novembre 2026, avec pour objet : « Candidature – Commissariat aux comptes CGLU Afrique – Exercice 2026 »**. Les demandes d'éclaircissement pourront être adressées à la même adresse jusqu'au 26 octobre 2026.